



Association créée le 10 juin 1980 (J.O. du 10/07/1980) Loi 1901
Marque Déposée le 24 juin 1996 (J.O. du 02/08/1996)

DUCATI
CLUB DE FRANCE

Alain Moreau & Hélène Huitorel – 2 rue de la Marsoire - 44340 BOUGUENNAIS
tél. 02 40 05 43 91 - jd-levigeant@desmo-net.com

Journées *Ducati Club de France*[®] du VIGEANT

Circuit du Val de Vienne (86), les 04 et 05 mai 2019

Ce week-end de "roulage *Loisir*" est proposé aux adhérents du *Ducati Club de France*[®] à jour de cotisation, avec priorité aux pilotes de motos *Ducati*.

Une *Journée Ducati Club de France*[®] est un point de rencontre de l'Association, un rassemblement convivial permettant de partager notre passion dans un état d'esprit privilégiant le respect mutuel sur le parc comme sur la piste.

C'est également le moyen de rouler sur circuit dans un cadre sécurisé : vérifications techniques, catégories de niveaux homogènes, commissaires de piste, assistance médicale, couverture assurance, encadrement des débutants, ...

Ce n'est en aucun cas une course (il n'y a ni classement, ni chronométrage, ni remise de prix).

Tu trouveras ci-dessous ton bulletin d'inscription, les nouvelles règles concernant les vérifications techniques, ainsi que les informations relatives aux assurances.

Pour plus d'informations, nous t'invitons vivement à consulter le site du Club, www.desmo-net.com

Tu recevras en temps utile ta *Confirmation d'inscription*,

ainsi que les informations pratiques nécessaires au bon déroulement du week-end.

Tout remboursement dû à un désistement sera laissé à la seule appréciation de l'Organisateur.

Le mot de l'organisateur :

1. **Tu trouveras ci-contre la version simplifiée de ton bulletin d'inscription.**
Tu remarqueras en page 3 que les exigences sur les Vérifications Techniques ont (encore) été adoucies.
N'en profite pas pour te laisser aller sur la révision d'avant-roulage, et pense à venir avec une moto PROPRE !
Les Contrôleurs resteront attentifs, pense bien que c'est ta sécurité
et celle des tes collègues de Piste qui est en jeu...
Tu trouveras également sur cette page 3 un résumé des conditions de Couverture Assurance.
2. **Les Fiches d'Inscription doivent être envoyées à l'organisateur à partir du 11 mars 2019.**
3. La **clôture** des inscriptions se fait le **29 avril 2019**. Aucune inscription ne sera prise sur place.
4. **La priorité des engagements se fera dans la limite des places** (48 pilotes / catégorie, 43 en Strada),
par ordre chronologique d'expédition des Fiches d'Inscription et de dépouillement du courrier.
5. L'envoi d'une **confirmation** d'inscription (avec catégorie) ou de mise en liste d'attente se fera au plus tôt.
6. *Pour tout désistement non justifié, le montant de l'inscription reste acquis pour l'organisateur.*
7. Sur place, l'**accueil** est assuré sur le parc-pilotes du circuit, à partir du vendredi 03/05/2019 à 17h00.
8. Il est interdit de planter des sardines dans le parc-pilotes. Des pénalités peuvent être facturées.





VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Les contrôles techniques sont désormais identiques sur toutes les **Journées** organisées par le **Ducati Club de France®**, et les points de contrôle seront au nombre de 6 :

- 1) État général (*la moto doit être présentée propre et exempte de toute fuite d'huile*)
- 2) Freins (*liquide et plaquettes récents et de préférence adaptés à un usage piste*)
- 3) Pneus (*pensez à faire votre pression adaptée au circuit*)
- 4) Butées de Direction
- 5) Poignée de gaz (*doit revenir d'elle-même lorsque le pilote ne la maintient pas*)
- 6) Remplacement du liquide de refroidissement par de l'eau déminéralisée

Plus aucune obligation de freiner les vis ou de faire des préparations spécifiques n'est désormais imposée, tu viens avec ta machine qu'elle soit de route ou de piste.

Pour les motos de série, en plus de ces 6 points, les 3 points suivants sont obligatoires :

- Démontage ou neutralisation (avec un collier rilsan par exemple) de façon solide des béquilles latérale et/ou centrale,
- Scotchage du ou des phares, feu arrière et clignotants, protection au scotch du tour de la plaque d'immatriculation,
- Dépose ou repliage des rétroviseurs (scotchage des miroirs).

Equipement obligatoire du pilote - Vérification au passage en pré-grille.

- 7) Casque intégral en bon état
- 8) Vêtements cuir : combinaison ou haut et bas attachés ensemble
- 9) Bottes et gants cuir
- 10) Protection dorsale obligatoire.

ASSURANCES

Si un pilote roule sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, la couverture assurance ne jouera en aucun cas.

A. Assurance Responsabilité Civile Organisateur ("RCO")

Conformément à la législation, le **Ducati Club de France®** souscrit pour chacune de ses **Journées**, une couverture **Responsabilité Organisation**, chargée de sécuriser la manifestation, ses bénévoles, ... et ses participants.

B. Assurance Responsabilité ("RC"), obligatoire

1. **La couverture Responsabilité** (ou RC) **couvre les dommages causés aux tiers**. Chaque participant est couvert en **assurance Responsabilité** par la **Couverture Responsabilité Organisation** souscrite par le **Ducati Club de France®**.
2. **Dans le cas où ta moto est déjà assurée, tu pourras nous fournir copie de ton Attestation :**
 - RC-Circulation + couverture Risque-Piste pour une moto immatriculée et conforme au modèle homologué,
 - RC-Piste (souscrite auprès d'un intermédiaire en Assurance spécialiste en Sports Mécaniques), pour une moto de Piste.
3. Si tu es titulaire d'une **Licence FFM Pilote**, ta couverture en **Responsabilité** n'est pas valide pour un roulage "non-fédéral". Ta Responsabilité basculera alors sur le contrat souscrit pour ta moto, ou par défaut sur celui **RCO** souscrit par le **DCF®**.

C. Assurance Individuelle Accident ("Corporelle"), facultative

1. En cas d'accident, la prise en charge de tes **frais médicaux** sera assurée par ton "**Régime Obligatoire**" (Sécurité Sociale, RSI, MSA) et ta **Complémentaire Santé**. Sous réserve de validité pour ces activités "**Sports à Risque**" (hors Compétition).
2. Une "**Individuelle Accident**" privée compatible avec ces activités, souscrite auprès d'un spécialiste est vivement conseillée.
3. Si tu es titulaire d'une **Licence FFM Pilote**, la garantie "**Individuelle Accident**" reste acquise et te couvrira en complément.
4. **En option** de ton inscription, des formules "**Individuelle Accident**" te sont proposées, intégrant une **Garantie Invalidité** (invalidité supérieure à 10%) et une **Garantie Décès**, ou selon la formule avec **Indemnités Journalières** (Arrêt de Travail suite à un accident sur Circuit, compensation perte de salaire du 31^{ème} jour d'Arrêt de Travail au 365^{ème} jour d'Arrêt maximum).

- | |
|---|
| a. Option Formule A (8€/jour) : Capital Décès = 35.000€ - Capital Invalidité Permanente Totale = 90.000€
Capital Invalidité Permanente Partielle au-delà 10% = (90.000€ x taux invalidité) - Aucune Indemnité Journalière , |
| b. Option Formule B (28€/jour) : Capital Décès = 35.000€ - Capital Invalidité Permanente Totale = 90.000€
Capital Invalidité Permanente Partielle au-delà 10% = (90.000€ x taux invalidité)
Incapacité Temporaire Totale : Indemnités Journalières 25€/jour, franchise 30 jours, max. 365 jours. |